

2020 Rapport annuel

du Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales commissioner
.brussels 🏖
europe & international

Avant-propos



Si Bruxelles est qualifiée de «Capitale de l'Europe», c'est en raison de sa diversité, de son accessibilité et surtout de la présence des principales institutions et agences de l'Union européenne sur son territoire, auxquelles s'ajoutent de nombreuses autres organisations intergouvernementales de poids. Cette dimension internationale de Bruxelles se reflète dans la composition de sa population, dont un tiers est composé de ressortissants de nationalité étrangère d'environ 180 nationalités différentes.

Une ville à taille humaine qui, de par sa position internationale croissante, est devenue un lieu politique où les prises de décision sur des questions d'importance mondiale sont incessantes, tant sur le plan diplomatique bilatéral que multilatéral.

Bruxelles est devenue, au fil des années, une des capitales internationales les plus en vue dans le monde. La présence de grandes institutions internationales et leur impact sur l'économie de notre Région représentent donc un atout indéniable dont bien d'autres villes et régions ne bénéficient pas et nous envient!

Il aura fallu du temps, beaucoup de temps, aux Bruxellois.e.s pour se rendre compte de cette évolution, pour la mesurer et, finalement, l'accepter.

Ce statut particulier a longtemps caché ses bienfaits pour ne laisser apparaître que ses inconvénients mais les choses, les gens, les générations changent et, petit à petit, les aspects positifs de ce statut «hors norme» ont interpellé les sceptiques du début, étonné les observateurs les plus attentifs et enthousiasmé les jeunes générations beaucoup plus conscientes de ce que le rôle de notre Ville-Région pouvait entraîner de positif pour leur avenir.

Entre-temps, la pandémie de la Covid-19 a bouleversé notre monde... Le confinement et les mesures qui l'accompagnent ont profondément changé la donne sur tous les plans de l'organisation de nos vies, de notre société, de notre économie... Il nous faudra donc, plus que jamais, être attentif à ce secteur «international» si important pour notre économie et pour l'emploi, mais aussi pour l'attractivité de Bruxelles et du retour des très nombreux visiteurs que la fonction internationale de notre Région entraine.

C'est pourquoi je souhaite attirer une nouvelle fois l'attention des acteurs de la vie politique et sociale bruxelloise, à prendre en compte l'impact de plus en plus déterminant de l'international à Bruxelles sur la «richesse» de notre Région et de ses communes mais aussi sur l'emploi, la culture, le multilinguisme, l'attrait touristique...

Suite aux conséquences désastreuses de la pandémie pour notre Région, il est plus que jamais indispensable d'ancrer durablement cette présence internationale dans notre contexte bruxellois et notre politique régionale!

Algin HUTCHINSON

Commissaire du Gouvernement bruxellois

Sommaire



Avant-propos

Une	e politique de siège régionale	8
1	La mission du CEOI	9
2	La communauté internationale à Bruxelles	10
3	Le CEOI comme interlocuteur privilégié	12
4	Le CEOI, élément clé des dossiers de candidature	14
5	Le CEOI en tant que centre de connaissances	15
6	Communication	16
7	Perspectives 2021	17
8	L'équipe et les instances du CEOI	18
Liai	son institutionnelle	20
1	La fonction de liaison institutionnelle	21
2	Méthode	23
3	Thématiques traitées en 2020	26
4	Représentations régionales et locales	30
5	Conclusion	31
Exp	at Welcome Desk	32
1	Méthode	36
2	Dossiers traités en 2020	37
3	Réunions et problématiques	39
4	Séminaires	44
5	Sessions d'information	45
Le (CEOI et la pandémie de la Covid-19	46
1	Politique de siège régionale en période de pandémie	47
2	L'Expat Welcome Desk face à la Covid-19	48
3	Communication du CEOI et la Covid-19	50
4	Monitoring du CEOI	51
5	Les débuts de la vaccination pour les agents internationaux	52
6	Perspectives 2021	53
Cor	nclusion	54



La mission du CEOI

La politique de siège régionale se définit comme la politique d'accueil des organisations supranationales et intergouvernementales ayant leur siège ou une représentation dans la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), en ce compris les missions diplomatiques ainsi que les représentations régionales et locales. Le Commissaire à l'Europe et aux Organisations Internationales est désigné et mandaté par le Gouvernement pour mener à bien cette mission d'accueil. Il représente ce dernier et coordonne sous son autorité cette politique. Le Commissariat à l'Europe et aux Organisations internationales (CEOI) intervient exclusivement dans le cadre élargi des compétences régionales, avec comme priorités le développement harmonieux de la Région et les besoins de ses citoyens. Le mandat confié au Commissaire et à son équipe se résume à cinq missions spécifiques :

FAÇONNER UNE POLITIQUE DE SIÈGE

RÉGIONALE dans le cadre des compétences régionales et en harmonie avec le développement de la Région et les besoins de ses citavans

FORMULER DES RECOMMANDATIONS POLITIQUES à l'intention

du Gouvernement de la RBC concernant tous les projets susceptibles d'avoir un impact à la fois sur les organisations internationales et sur le paysage urbain bruxellois.

PÉRENNISER LES RELATIONS STRUCTURELLES entre les

autorités bruxelloises (régionales et locales) et les institutions européennes, organisations internationales et missions diplomatiques installées sur le territoire bruxellois.

ÊTRE LE POINT DE CONTACT UNIQUE pour

l'ensemble des institutions européennes et des organisations internationales à travers la cellule liaison institutionnelle.

ACCUEILLIR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE grâce

à l'assistance administrative personnalisée offerte par l'Expat Welcome Desk.



La communauté □ internationale à Bruxelles

Si Bruxelles est désignée comme «Capitale de l'Europe», c'est en raison de sa diversité, de son accessibilité et de la présence des principales institutions et agences de l'Union européenne sur son territoire, auxquelles s'ajoutent de nombreuses autres organisations intergouvernementales majeures. Une ville à taille humaine qui, de par sa position internationale croissante, est devenue un lieu politique et diplomatique où des décisions d'importance mondiale sont prises en permanence, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

2.1 Les acteurs internationaux

32 organisations intergouvernementales

5.369 diplomates

journalistes étrangers accrédités

bureaux régionaux/ de liaison de l'ONU

3.887 bureaux de lobbyistes enregistrés

19.780 étudiants étrangers 8.000 stagiaires étrangers

2.2 L'emploi

La présence internationale génère jusqu'à 23,2% de l'emploi régional.

Environ 49.000 emplois directs:

- 37.340 employés auprès de l'UE
- 7.673 personnel diplomatique
- 3.304 personnel auprès des organisations intergouvernementales
- 648 personnel des écoles européennes



Les 5 principales institutions, les agences et les organes européens représentent la majorité de ces emplois.

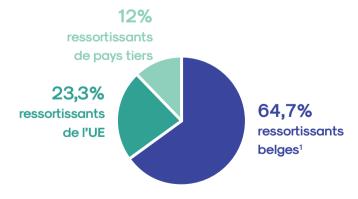
Entre 10.000 et 14.000 emplois de lobbyistes.

2.3 La population

L'impact du rôle international de Bruxelles est évident lorsque l'on s'intéresse à la composition de sa population. Après Dubaï, la Région de Bruxelles-Capitale est considérée comme la ville la plus cosmopolite du monde :

- 1 bruxellois sur 3 est de nationalité étrangère
- 1 sur 5 est ressortissant d'un Etat membre de l'UE

Au cours des vingt dernières années, le nombre de citoyens de l'UE a pratiquement doublé. Au 1er janvier 2020, Bruxelles comptait 1.218.255 habitants, dont :



¹ Y compris les ressortissants belges ayant une double nationalité.

TOP 5 DES NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES À BRUXELLES

FRANCE

64.218 résidents

ROUMANIE

41.858 résidents

MAROC

34.984 résidents

ITALIE

33.718 résidents

ESPAGNE

28.480 résidents

La publication « Bruxelles, Capitale internationale – les chiffres 2020 » détaille de façon plus approfondie ces chiffres clés sur la présence internationale à Bruxelles.

Le CEOI comme interlocuteur privilégié

En 2019, le CEOI a continué à développer des synergies et stimuler la coopération afin de fournir à nos partenaires politiques et administratifs bruxellois des informations rapides sur les dossiers concernant les institutions européennes. En retour, les institutions européennes considèrent de plus en plus le CEOI comme étant le point de contact unique pour toutes les questions relatives à leur présence à Bruxelles.

Notre champ d'action couvre tous les domaines de compétence de la Région bruxelloise. Nous agissons de manière proactive afin de résoudre en amont et de façon structurelle les problèmes potentiels. Fort de son expérience, l'Expat Welcome Desk est capable d'identifier à partir de cas pratiques isolés des problématiques globales et en dégager des solutions structurelles.

Plusieurs réunions de coordination ont eu lieu en 2020 (les 21 janvier, 15 mai, 14 juillet et 9 décembre) dans le cadre de la concertation structurelle organisée par le Secrétaire d'État chargé des Relations européennes et internationales (formalisée dans une convention en 2019). Ces réunions réunissent autour de la table hub.brussels, Brussels International, visit.brussels, le CEOI et les représentants des cabinets chargés de l'Image de Bruxelles.



Sommet GRBC-UE le 03/03/2020 au BIP

L'objectif principal de cette concertation structurelle est de mieux coordonner les missions et actions des différents organismes bruxellois, notamment en ce qui concerne l'internationalisation de la Région. Ces réunions entre toutes les parties prenantes de la Région ont conduit les autres partenaires à s'intéresser davantage au fonctionnement du CEOI, ce qui s'est traduit concrètement (en 2020) par:

- la participation du CEOI aux journées diplomatiques organisées par hub.brussels à l'intention des jeunes diplomates stagiaires (le 24 janvier);
- la participation du CEOI à la réunion des correspondants européens organisée par Brussels International (le 11 février);
- la participation à la Task Force régionale Brexit sur les «droits des citoyens»;
- l'association du CEOI au projet «Brussels House», un projet pilote de hub.brussels et visit.brussels visant à ouvrir une vitrine commune de notre Région à Milan et à Berlin (réunions des 24 juillet et 21 octobre).

Le CEOI a également joué le rôle de facilitateur pour un grand nombre d'autres réunions :

- dans le cadre de la Journée européenne du multilinguisme, des réunions ont été organisées (les 5 et 12 mars) entre le Parlement européen et le cabinet du Ministre Gatz (chargé entre autre de la Promotion du Multilinguisme);
- en vue de la participation des institutions européennes à Bright Brussels, le CEOI a coordonné deux réunions (les 9 juillet et 8 octobre).

Aussi, une réunion de prise de contact a été organisée le 2 mars avec le directeur général de l'Administration des pouvoirs locaux «local.brussels» sur le thème de la participation des citoyens de l'UE aux élections communales.

Par ailleurs, comme les années précédentes, des consultations régulières ont également eu lieu avec le Comité Interministériel pour la Politique du Siège (CIPS) dans le cadre de nombreux dossiers.

Enfin, le CEOI a reçu la visite du nouveau Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne, l'Ambassadeur van de Voorde, le 11 septembre 2020.

Le CEOI, élément clé des dossiers de candidature

En 2020, la Région de Bruxelles-Capitale a pleinement été associée par le gouvernement fédéral à la préparation du dossier de candidature («bidbook») pour le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité («European Cybersecurity Competence Center» - ECCC). Des réunions ont eu lieu les 18 et 26 juin ainsi que les 7 et 14 juillet.

Sous l'impulsion du cabinet du Secrétaire d'État chargé des Relations européennes et internationales, plusieurs options flexibles et attrayantes ont été proposées pour l'implantation du siège de l'ECCC. En effet, avec l'aide de citydev.brussels, une sélection de sites potentiels a été proposée, chacun d'eux répondant aux spécificités du ECCC en termes de superficie et de salles de réunion, mais aussi en termes d'infrastructures techniques nécessaires pour exercer leurs activités. Des locaux adaptés offrant la logistique nécessaire et un espace suffisant pour les bureaux, les salles de réunion et l'archivage hors site, équipés de réseaux performants de télécommunications et de stockage de données conformes aux normes adéquates de sécurité physique et informatique pouvaient être mis à disposition rapidement en vue de permettre une installation fluide dans les

BELGIUM: TICKING ALL THE BOXES BID FOR THE EUROPEAN CYBERSECURITY INDUSTRIAL, TECHNOLOGY AND RESEARCH COMPETENCE CENTRE

plus bref délais. En tant que service d'assistance administrative pour le personnel, l'Expat Welcome Desk du CEOI a été mis en avant comme un atout exceptionnel dont bénéficie Bruxelles en tant que ville internationale de siège. Son rôle est d'ailleurs mis en exergue depuis plusieurs années dans tous les dossiers de candidature officiels de notre pays pour attirer des organisations européennes et internationales à Bruxelles.



Le CEOI en tant que centre de connaissances

Pour mener une politique de siège efficace, il est important de rester bien informé de la politique d'accueil des autres villes sièges. En raison de la pandémie, aucun voyage d'études n'a pu avoir lieu en 2020. Néanmoins, nous avons continué à suivre de près notre positionnement par rapport aux autres villes sièges. Nous sommes en effet souvent confrontés à des défis communs et la diversité des approches des autres villes hôtes peut également être une source d'inspiration pour notre ville-région.

À titre d'illustration : le coût de la vie peut être un facteur important pour le choix du lieu d'implantation d'une institution internationale. Le coût de la vie influence par exemple le salaire des fonctionnaires européens. Le salaire de ces derniers travaillant dans des pays autres que la Belgique ou le Luxembourg est soumis à un mécanisme correcteur tenant compte du coût de la vie là où ils travaillent. Ce mécanisme, connu sous le nom de «coefficient correcteur», tient compte des différences entre le coût de la vie dans les différents lieux d'affectation et le coût de la vie à Bruxelles et Luxembourg. Ces différences sont ensuite intégrées dans la rémunération du personnel de l'UE. Comme le coût de la vie à Bucarest par exemple, ville candidate pour accueillir l'ECCC, est beaucoup moins élevé qu'à Bruxelles et certainement qu'à Luxembourg, le personnel d'une agence implantée dans cette ville percevra un salaire moins élevé, ce qui représente une économie considérable pour le budget de l'agence en question. Nous avons pu constater que la position de Bruxelles a évolué par rapport à celle de Luxembourg : la différence du coût de la vie entre Luxembourg et Bruxelles s'est creusée de manière assez spectaculaire. Alors que Luxembourg était autrefois moins cher que Bruxelles, on estime que le coût de la vie y est aujourd'hui 10 à 15 % plus élevé. Le principal facteur expliquant cette différence est le logement. Tous ces éléments pèsent dans la balance lors de l'évaluation d'un dossier de candidature.

L'image internationale de la Région en tant que «capitale de l'Europe» est intiment liée à sa relation avec Strasbourg, qui ne dispose pas du même «capital institutionnel» que Bruxelles. Le jeu politique joué par Strasbourg contre Bruxelles pendant la pandémie a été impressionnant : la ville a (par l'intermédiaire du Secrétaire d'État français aux Affaires européennes, du Maire et de la Région Grand Est) lancé une attaque frontale contre Bruxelles lorsqu'en raison de la crise sanitaire, les sessions plénières du Parlement européen n'ont pas pu s'y tenir lors des confinements de mars et de septembre, rouvrant ainsi pour la énième fois la discussion sur le siège français. Face à cet «affaiblissement» du siège du Parlement européen à Strasbourg, les Français, par la voix de leur Secrétaire d'État aux Affaires européennes, ont réagi de manière virulente en lançant une véritable offensive politique contre Bruxelles.

Strasbourg a également exprimé sa forte opposition à la reconstruction ou à la rénovation du bâtiment Paul-Henri Spaak à Bruxelles, où se tiennent les sessions plénières, et mène une campagne active contre les projets du Parlement européen dans ce dossier. La Belgique et la Région bruxelloise veillent à ne pas se laisser entraîner dans ce débat, qui se déroule principalement dans la presse.



L'équipe du CEOI/EWD possède une expertise liée à Bruxelles, qui est le fruit d'années d'expérience dans la capitale. Elle fait partie d'un vaste réseau de partenaires institutionnels et administratifs. Le potentiel de l'EWD reste toutefois en partie sous-exploité en raison d'un manque de prise de conscience de ses actions auprès de son groupe cible. Pour accroître sa visibilité, l'Expat Welcome Desk doit devenir le point de référence des expatriés à Bruxelles pour toutes les questions relatives à leur vie (professionnelle, administrative, culturelle, récréative, etc.) dans notre capitale. Dans ce contexte, le CEOI a entamé en 2020 une réflexion sur la transformation de l'EWD en guichet unique virtuel ou en guide numérique aidant le citoyen international à s'y retrouver dans notre paysage administratif.

Malgré l'absence d'un chargé de communication au sein de l'équipe et d'un budget média significatif, l'année 2020 a été marquée par la conception et le lancement d'une première modeste campagne de communication en ligne en vue de mieux faire connaître le fonctionnement de l'EWD. L'agence de communication KWIN a été sollicitée à cet effet dans le cadre d'un appel d'offres. Grâce au ciblage Facebook et à Google Ads, des publicités animées ont été créées et mises en ligne de septembre à décembre 2020.



En outre, le travail de traduction du site web en français et en néerlandais s'est poursuivi, le défi majeur restant de communiquer de manière brève et concise sur des sujets souvent assez complexes.

En 2020, les premières étapes ont également été franchies vers la création d'un projet de communication visant à mettre en place un outil interactif avec notre groupe cible (les résidents internationaux de Bruxelles) via la création d'une plateforme de participation numérique. Cette plateforme permettra de dialoguer directement avec les Bruxellois.ses internationaux pour mieux cerner leurs besoins et entendre leurs suggestions constructives pour améliorer la qualité de vie dans notre capitale.

Cela ne signifie pas pour autant que l'on abandonne le mode de communication existant: contributions mensuelles dans la newsletter de visit.brussels destinée à la communauté internationale, supports d'information papier tels que le dépliant «settle down guide» destinée aux personnes qui s'installent à Bruxelles, ainsi que le dépliant de présentation du CEOI.

Enfin, compte tenu de la pandémie, le lancement officiel de la publication du CEOI «Bruxelles, Capitale internationale – les chiffres 2020» s'est limité à un communiqué de presse (le 23 juin 2020). Cette publication reste l'un de nos points forts sur la dimension internationale de la Région. Elle illustre comment la présence des institutions internationales a fait de Bruxelles un pôle d'attraction mondial, ainsi que l'impact majeur qu'exerce cette présence sur l'économie et l'emploi bruxellois.



Selon la note d'orientation Relations extérieures (2019-2024), les expatriés et le groupe plus large des travailleurs étrangers sont dans la pratique les premiers ambassadeurs de notre Région à l'étranger. Il faut qu'à leur retour dans leur pays d'origine, ils gardent de Bruxelles l'image d'une région chaleureuse, accueillante et ouverte. Le fait de leur offrir un service administratif de qualité y contribue certainement, mais la promotion de l'intégration de la communauté internationale ne se limite pas à un appui pour remplir les nombreuses formalités qu'implique un séjour en tant que travailleur étranger. C'est pourquoi le CEOI s'attachera en 2021 à réduire l'écart avec les résidents internationaux de Bruxelles en lançant un projet pour accompagner et soutenir harmonieusement cette dynamique par la mise en place d'un vaste processus participatif.



L'équipe dynamique et plurilingue du CEOI assure un **rôle de liaison** entre les pouvoirs publics bruxellois et les institutions européennes et internationales (ainsi que leurs employés) établies à Bruxelles.

Alain HUTCHINSON

Commissaire

Direction

Karin IMPENS

Directrice adjointe

Expat Welcome Desk

Amélie BOVY

iuriste responsable de la cellule

Hélène JACUE

Assistante au siège principal

Anaïs JOUZDAN

Assistante juriste au Parlement européei

Cellule liaison institutionnelle

Edoardo GUGLIELMETTI

Conseiller développement

Cellule communication

Natacha BRIEVEN

Office Manager & responsable comm.

Accueil

Laurent GILARDENGHI



L'Assemblée générale et le Conseil d'administration sont composés de représentants désignés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale au début de chaque législature.

Assemblée générale

- Alain HUTCHINSON, Président
- Daan FONCK
- Linde HAVEN
- Evelyne HUYTEBROECK
- Julien JOST
- Aurélie MAHOUX
- Jeremy ONKELINX
- Rebecca OVERLOOP
- Alexandra PHILIPPE
- Frédérick PIRARD
- Lesia RADELICKI
- Laurent VAN DER ELST

Conseil d'administration

- Alain HUTCHINSON, Président
- Daan FONCK
- Linde HAVEN
- Evelyne HUYTEBROECK
- Julien JOST
- Aurélie MAHOUX
- Jeremy ONKELINX
- Alexandra PHILIPPE
- Frédérick PIRARD
- Lesia RADELICKI
- Laurent VAN DER ELST

Parlement bruxellois

Le Parlement bruxellois a créé en 2015 la Commission chargée des Questions européennes, démontrant l'importance qu'accorde notre Région à la présence des organisations internationales sur son territoire. Conformément aux statuts du CEOI, le rapport annuel 2019 a été présenté à la Commission des Affaires européennes du Parlement Bruxellois le 14 septembre 2020.



La fonction de liaison institutionnelle

1.1 Contexte

La Région de Bruxelles-Capitale (RBC) reconnaît l'importance grandissante de la présence des institutions européennes et internationales, et notamment leur influence sur l'économie régionale, la création d'emploi, le tourisme professionnel et de loisirs, l'attractivité du territoire, la reconnaissance internationale de la ville et la richesse culturelle de sa population toujours plus diversifiée.

Soucieuse de favoriser les équilibres locaux et garantir un cadre de vie de qualité pour ses habitants, la RBC accompagne cette présence internationale à travers la cellule «liaison institutionnelle» du Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales (CEOI). Elle prête notamment une attention particulière aux conséquences que peut avoir cette présence sur les dynamiques du territoire, qu'il s'agisse de développement urbain, de patrimoine architectural, d'environnement, de mobilité, de flux touristique ou de gestion des espaces publics (tant leur sécurisation que leur convivialité).

Sur ces thématiques, le CEOI est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des organisations venues s'installer à Bruxelles : des institutions européennes, qui comptent des milliers d'employés et des dizaines de bâtiments concentrés sur quelques sites bruxellois, aux organisations internationales, ambassades et missions diplomatiques, en passant par les représentations régionales et locales éparpillées sur tout le territoire de la Région.

L'objectif est de rompre avec un passé où l'installation des sièges des organisations internationales répondait à des logiques immobilières et d'aménagement *top-down*, engendrant un traumatisme dont certains quartiers portent encore des stigmates, et y opposer une **stratégie** qui prenne en compte les besoins des différents acteurs : les riverains, les commerces, les employés, les navetteurs, les opérateurs culturels, les touristes, les porteurs de projets, etc.

1.2 Mission

La cellule «liaison institutionnelle» joue un **rôle de liaison** entre les pouvoirs publics bruxellois et les institutions européennes et internationales pour ce qui relève de leur présence sur le territoire bruxellois. Concrètement, cela signifie que nous avons un rôle de **guichet unique** pour toutes les demandes qui relèvent des compétences régionales, notamment en matière d'urbanisme, de sécurité, de mobilité, d'environnement et d'aménagement de l'espace public. Dans une perspective plus large, notre objectif est de renvoyer une **image positive** de notre Région, se positionner en tant que ville à **vocation internationale** et ainsi rivaliser avec la concurrence internationale.

1.3 Atouts

Notre savoir-faire

- · Connaissance du système et du contexte institutionnel belge, européen et international
- Expertise dans les domaines de l'urbanisme, la mobilité, la sécurité et l'environnement
- Gestion de projet et méthodes de concertation
- Contacts privilégiés auprès des cabinets et administrations belges et des organisations internationales
- Equipe dynamique, plurilingue et polyvalente

Nos interlocuteurs privilégiés

- Les ministres bruxellois et leurs cabinets
- Les administrations et agences régionales
- Le Parlement bruxellois
- Les bourgmestres et échevins des communes bruxelloises
- Les services urbanisme, mobilité et aménagement du territoire des communes bruxelloises
- Le CIPS, les cabinets et administrations fédérales
- Les responsables politiques et administratifs des institutions européennes
- · Les ambassades et missions diplomatiques
- Les représentations régionales et locales



DIALOGUE POLITIQUE

Le CEOI organise, une fois par an, un sommet politique réunissant le Gouvernement bruxellois (GRBC) et les plus hauts représentants des institutions européennes (Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, Comité des Régions, Comité Économique et Social européen, Service européen pour l'action extérieure). Ces réunions sont l'occasion de faire un tour d'horizon des différents projets que les institutions européennes planifient sur le territoire bruxellois, mais aussi des grands travaux de réaménagement que la RBC s'est engagée à réaliser, notamment dans le quartier européen. Les décisions prises et les orientations choisies lors de ces sommets constituent la base du travail quotidien du CEOI : la mise en place de groupes de travail, les nouvelles collaborations entre institutions UE et administrations régionales et locales, les contacts et les échanges d'information pour essayer de résoudre certains défis liés à l'aménagement de l'espace public. Depuis fin 2017, le procès-verbal de cette réunion (rédigé en trois langues : EN, FR, NL) est systématiquement inscrit à l'ordre du jour du Gouvernement de la RBC.

Le 3 mars 2020, la 7^{ème} édition de la rencontre entre le Gouvernement Bruxellois et les institutions européennes s'est tenu, en présentiel, dans les locaux du gouvernement régional (sis au BIP). Les participants y ont notamment discuté de l'état d'avancement du redéveloppement du rond-point Schuman et des différents projets de mobilité prévus dans le quartier des institutions européennes. En fin de réunion, ils ont également abordé les premières mesures prises pour contrer la pandémie émergente, sans s'attendre à ce que les calendriers de travail respectifs et les priorités soient sensiblement revus.



GROUPES DE TRAVAIL

Pour traiter certaines questions spécifiques le plus efficacement possible, des groupes de travail sont organisés et coordonnés par la cellule «liaison institutionnelle» du CEOI. Ces groupes de travail permettent de **réunir** les interlocuteurs clés autour de dossiers spécifiques et techniques, **d'entretenir un dialogue** régulier et constructif entre les différentes parties prenantes et de **construire des liens de confiance** entre ces dernières. Ils sont mis en place suite aux décisions prises lors des Sommets GRBC-UE.

Au cours de l'année 2020, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- Le groupe de travail « tourisme » (actif depuis 2015) en partenariat avec visit.brussels, en vue de la promotion de l'attractivité du quartier européen et la mise en réseau des services visiteurs des institutions UE. Ici, l'ensemble des partenaires discutent de projets potentiels et procèdent à des échanges d'informations. Citons par exemple la coopération de plus en plus accrue pour l'organisation de la Journée de l'Europe et la Fête de l'Iris en mai. Cette coopération continue a indéniablement un impact positif sur le quartier : au cours de la période pré-covid, le quartier européen (y compris le parc du Cinquantenaire) est devenu le pôle touristique attirant le plus grand nombre de visiteurs en Région bruxelloise (cf. le baromètre touristique des musées et attractions visit.brussels). En 2020, la plupart des projets ont été suspendus et une série d'institutions de l'UE ont proposé des alternatives numériques à leurs visiteurs;
- Le groupe de travail sur la «liaison Luxembourg-Schuman», afin de préparer le développement d'une connexion cyclopiétonne entre les deux pôles du quartier.



ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL

La cellule « liaison institutionnelle » reçoit un certain nombre de demandes *ad hoc* des organisations internationales sur des thématiques variées (travaux de voiries obstruant le passage, dysfonctionnements d'équipements publics, mauvais entretien de parcs et d'espaces publics, etc.). Les **accompagner** dans leurs démarches vis-àvis des autorités régionales et locales et **favoriser la concertation** entre les parties prenantes constitue une base essentielle du travail quotidien de la cellule.

DIALOGUE SUR L'AVENIR URBAIN

La cellule « liaison institutionnelle » maintient une attention particulière au **développement du quartier européen** et dialogue en ce sens avec tous les niveaux d'autorité compétents sur chaque projet : la Région, les communes les plus concernées par la présence des institutions sur leur territoire (Ville de Bruxelles, Ixelles, Etterbeek et Saint Josse) et le gouvernement fédéral. Un échange permanent est entretenu à cet égard avec le Comité Interministériel pour la Politique de Siège (CIPS) concernant les projets immobiliers et de mobilité. Maintenir ce dialogue est primordial pour favoriser la **qualité de notre espace urbain** et ainsi assurer le **développement harmonieux** du quartier européen, de la Région et de ses habitants..



ÉCHANGE PERMANENT D'INFORMATIONS

Étre à l'écoute de tous les acteurs qui œuvrent dans le quartier européen, stimuler de nouvelles collaborations entre les autorités bruxelloises et internationales et, surtout, favoriser les échanges d'information afin de résoudre certains défis liés à l'aménagement de l'espace public, font partie intégrante des activités de la cellule.



Tout au long de l'année, le CEOI a suivi une série de dossiers importants et résolu des problèmes concrets.

Certains de ces dossiers sont d'une ampleur considérable, tant en matière de ressources déployées que de temps consacré. Leurs principales thématiques sont les suivantes :

ACCESSIBILITÉ HANDICAP ET PMR

Les responsables RH des institutions européennes ont contacté la RBC, via le CEOI, au sujet des difficultés rencontrées par leurs employés, leurs collaborateurs et leurs visiteurs porteurs d'handicap (et/ou à mobilité réduite) lorsqu'ils se rendent au bureau et, plus généralement, pour circuler aux alentours des bâtiments des institutions européennes.

Par ailleurs, les institutions UE ont constaté que le manque d'information génère des problèmes supplémentaires pour les personnes porteuses d'handicap arrivant en Belgique. Notamment, le personnel (stagiaire ou employé CDD) des institutions qui s'installe en Belgique pour une période de courte durée ne voit pas sa reconnaissance de handicap automatiquement reconnue (pourtant certifiée dans le pays d'origine). Cette reconnaissance prend du temps, généralement plus de 6 mois, correspondant parfois à la durée même de l'expérience professionnelle prévue à Bruxelles. Ce manque de reconnaissance automatique engendre de nombreux problèmes : en général, tous les services publics ou parapublics d'assistance aux personnes porteuses de handicap délivrés sur le territoire belge requièrent un document de reconnaissance. Cela a eu pour conséquences que des personnes se trouvant en situation d'handicap ou à mobilité réduite se sont vues refuser une expérience professionnelle à Bruxelles (stage ou contrat de courte durée) auprès d'une institution européenne.

En réaction, une réunion informelle a été organisée par le CEOI le 27 février pour faire un tour d'horizon de la question. La rencontre a réuni les principales administrations compétentes en le matière : le Service Public Fédéral «Santé et Bien-être», l'administration régionale pour la Mobilité, la société régionale de transport public, les administrations communautaires en charge des services à la personne.

Si pour certaines problématiques (comme l'accès à une base de données des logements adaptés disponibles) une solution n'a pas encore pu être dégagée, la réunion a néanmoins permis de faire avancer certains dossiers (négociation sur la grammaire relative aux dalles podotactiles entre les institutions européennes et l'administration régionale) et d'en résoudre d'autres (le ministère fédéral a accordé la possibilité d'une procédure pour que le dossier des potentiels nouveaux employés de courte durée ou stagiaires non Belges puisse être traité, si possible, dans des délais plus courts).

REDÉVELOPPEMENT DE L'HÉMICYCLE DU PARLEMENT EUROPÉEN

En début d'année, l'administration du Parlement européen a prévenu la Région Bruxelloise de son intention de lancer un concours architectural international ayant pour objet le renouveau du bâtiment abritant l'hémicycle bruxellois (qui présente des problèmes structurels). Le concours invitait les consortiums soumissionnaires à proposer des projets comportant soit une démolition-reconstruction, soit une rénovation du bâti existant. Les projets étant notamment notés par rapport à une série de critères d'économie circulaire et d'exigences environnementales.

Depuis le début de la procédure, le CEOI a agi en tant que facilitateur pour accompagner l'administration du Parlement européen dans la finalisation du cahier des charges du concours et s'assurer qu'il respecte les normes urbanistiques bruxelloises ; il a coordonné les échanges préparatoires avec les administrations régionales et les autorités communales ; il a également siégé au sein du jury en charge du classement des propositions reçues (comme représentant du gouvernement régional et aux côtés de l'administration de l'urbanisme). Parmi les experts sollicités, le jury du concours comptait également le Maître-Architecte de la RBC.

Tout comme les autres représentants régionaux, le Commissaire à l'Europe a veillé à la bonne intégration des éléments proposés par les bureaux d'architecture dans le contexte urbanistique et patrimonial du quartier européen.

Les projets sélectionnés par le jury ont ensuite été transmis au Bureau du Parlement européen, qui devra se prononcer sur les suites.



SÉCURITÉ

Depuis les attentats de Bruxelles en 2016, l'administration régionale a vu s'accroître considérablement les demandes d'installation de mobilier urbain et autres mesures (fermetures de voirie, suppression de stationnement, placement de caméras, etc.) en vue de sécuriser des sites qui se considèrent menacés. La plupart de ces sites étant des sièges d'organisations internationales, institutions européennes et missions diplomatiques, le CEOI a été régulièrement sollicité pour mettre autour de la table les parties concernées et accompagner les discussions.

Face à l'escalade des requêtes, différents constats se sont assez vite imposés: un manque de lignes-directrices au sein de l'administration régionale pour traiter l'opportunité de ces mesures à la lumière du critère de «bon aménagement des lieux», la nécessité d'identifier des paramètres adaptés pour évaluer le degré de menace des différents sites, ainsi que l'importance de basculer d'une analyse au cas par cas à une approche intégrée à l'échelle du quartier, la majorité des sites «à risque» se trouvant dans le périmètre du quartier européen.

Le «guide à l'intégration de dispositifs de sécurité dans l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale», rédigé par l'agence régionale perspective.brussels, est l'outil majeur pour orienter les choix dans des cas concrets de sécurisation et affirme clairement l'approche «security by design» adopté par la Région bruxelloise.

Depuis, le CEOI contribue régulièrement aux échanges sur les dossiers de BPS-BPV concernant les organisations internationales et participe aux réunions du «Comité technique Sécurité».

La Région de Bruxelles-Capitale se positionne ainsi toujours plus comme un centre de réflexion, de tests et de pilotage pour les questions d'intégration de la sécurité des espaces publics dans l'aménagement du territoire et dans les politiques urbaines.

ENVIRONNEMENT

En étroite collaboration avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement et l'administration régionale, le CEOI est resté à disposition des parties concernées pour accompagner le traitement des dossiers concernant l'application des permis d'environnement des bâtiments du Parlement européen, afin que la situation d'exploitation réelle soit régularisée.

L'intervention du CEOI est, en outre, régulièrement sollicitée pour des nombreux aspects liés à la **gestion et** l'entretien des espaces verts tels que le Parc Léopold et le Parc du Cinquantenaire. Qu'il s'agisse d'organiser des évènements, veiller à la qualité des équipements ou faciliter l'accès des visiteurs, le CEOI a, à chaque occasion, mis en contact les parties concernées.

TOURISME, IMAGE ET CULTURE

European Quarter Networking Events

Les journées de networking co-organisées avec visit.brussels entre acteurs institutionnels, culturels, touristiques et commerciaux du quartier européen se sont poursuivis en 2020. Le 13 février, s'est tenue la dernière session en présentiel, tandis que les réunions des 25 juin et 18 septembre se sont tenues par visioconférences pour s'adapter aux exigences sanitaires. L'accent a été mis essentiellement sur l'impact désastreux que la pandémie a eu sur l'attractivité touristique, la vie économique et l'offre culturelle dans le guartier européen.

L'objectif de cette initiative est de suivre, d'améliorer et de structurer le processus de marketing territorial du quartier. Ces événements constituent en ce sens des instruments de communication et d'échange entre toutes les parties prenantes qui y sont actives, chacune dans le cadre de ses propres initiatives et projets. Le but est aussi de diffuser des informations objectives sur l'offre du quartier auprès de tous les partenaires institutionnels, culturels et touristiques et



d'encourager ainsi des interactions entre ces derniers, par la création de réseaux et de partenariats concrets. Tout cela devrait aboutir à la création et/ou au lancement de projets nouveaux qui contribueront au développement du tourisme dans le quartier européen.

Projet de «branding» pour le quartier européen

Lancée en 2019, cette initiative a été mise en œuvre en 2020. A travers la création de la marque «Bruxelles», il s'agissait d'exploiter l'atout unique de Bruxelles par rapport aux autres capitales européennes (à savoir la présence des institutions de l'UE sur son territoire) pour promouvoir l'attractivité du quartier européen. Afin de mettre d'accord toutes les parties prenantes, y compris les institutions européennes, mais aussi les communes, les commerces, les musées et autres acteurs culturels, nous avons opté pour la technique de la co-création et du marketing territorial. L'accompagnement du processus a été confié à Bastille, une agence de communication reconnue pour son expertise en matière d'attractivité territoriale.

Plusieurs ateliers ont été organisés (13 janvier et 10 février), le comité technique chargé de piloter le processus s'est réuni à plusieurs reprises (les 16 août, 3 septembre et 14 décembre) et une proposition de marque du quartier européen a été lancée le 11 mai 2020. Ces ateliers ont débouché sur une note stratégique qui devait servir de base à d'autres actions, notamment pour la mise en œuvre de la marque. La pandémie a cependant contraint les auteurs de cette initiative à suspendre temporairement leur travail, avec l'espoir de pouvoir redémarrer en 2021. Cela sera d'autant plus nécessaire après les conséquences désastreuses de la covid-19 sur le quartier.

Représentations régionales et locales

Bruxelles est la capitale internationale du lobbying régional et local. Pour les régions des États membres de l'UE, c'est devenu la norme d'établir une représentation auprès des institutions européennes à Bruxelles.

Toutefois, les bureaux régionaux, qu'ils soient privés ou publics, n'ont pas de statut officiel et ne fonctionnent généralement pas toujours sous une forme juridique. Ils se voient donc souvent confrontés à des **problèmes** administratifs complexes inhérents à leur établissement. Afin de remédier à ces problèmes, la Région a créé, en 1994, l'attestation régionale. Bien que celle-ci ne confère pas de statut officiel aux délégations, elle indique néanmoins que le bureau en question est reconnu par la RBC comme organisme représentant une collectivité infranationale. Dans la pratique, ce certificat aide les représentations à résoudre des problèmes administratifs. Il est attribué tous les deux ans aux quelques 240 entités régionales et locales et est signé par le Secrétaire d'État chargé des Relations européennes et internationales ; le CEOI assurant tout le suivi administratif.

Les représentations régionales ont été créées pour des raisons spécifiques, telles que l'obtention de fonds européens, la volonté de peser sur la politique européenne, la visibilité géopolitique de la région en question et la possibilité de faire partie des réseaux et de la communauté internationale dans la sphère des institutions européennes. Elles sont donc reconnues comme partenaires au sein de la communauté politique européenne, avec comme activité principale le recueil, le traitement et le filtrage des informations relatives aux politiques de l'UE et aux développements institutionnels susceptibles d'intéresser leur région.

La RBC ne dispose pas de ce type de représentation pour défendre ses intérêts auprès de l'UE. La délégation bruxelloise auprès de l'UE est intégrée à la Représentation permanente de la Belgique (qui a des missions différentes).



Visite de la délégation du Gouvernement Métropolitain de Tokyo au CEOI



Depuis sa création et grâce à la construction auprès de ses interlocuteurs d'une image d'interface solide et d'intermédiaire de qualité, le CEOI occupe un rôle central lui permettant de renforcer les politiques d'accueil des institutions internationales implantées en Belgique en général et en Région de Bruxelles-Capitale en particulier. Ce volet essentiel de la politique de siège que porte le CEOI mérite une attention accrue et demande un renforcement des processus de coordination entre les différents niveaux de pouvoir. En effet, la mise en place de mécanismes de dialogue et de coordination au sein desquels le CEOI jouerait un rôle de premier plan contribuerait à rendre la Belgique encore plus attrayante pour les organisations internationales qui songent s'y établir. Le savoir-faire du CEOI et les liens qu'il a su nouer ces dernières années avec ses interlocuteurs tant au niveau belge qu'international devrait être valorisé au sein de tout organe, existant ou futur, visant à façonner la politique de siège de demain.









Rencontre officielle avec le Commissaire européen Johannes Hahn le 28/09/2020





Expat Welcome Desk (EWD) participe intégralement à la politique de siège mise en place par le Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales (CEOI).



Faciliter l'accueil de la communauté internationale à Bruxelles en lui proposant un service d'assistance administrative personnalisé. L'objectif est d'offrir à nos visiteurs des conseils pour tout problème pratique ou juridique pouvant survenir lors de leur arrivée ou au long de leur séjour et de les guider dans leurs démarches administratives (inscription à la commune, mariage, cohabitation légale, déclaration fiscale, etc.).



- 1. Gratuité
- 2. Service public indépendant
- **3.** Equipe plurilingue (FR, NL, EN)
- 4. Guichet unique
- 5. En lien direct avec les administrations locales, régionales et fédérales





- > Par téléphone : +32 (0)2 430 66 00
- > Par e-mail: info@commissioner.brussels
- Via notre site web: www.commissioner.brussels
- > Demandez un rendez-vous



Notre public cible

- Le personnel des institutions européennes: fonctionnaires, assistants parlementaires, experts nationaux détachés, contractuels et stagiaires
- · Les députés européens
- Le personnel des organisations internationales
- Les enseignants des écoles européennes
- Le personnel des représentations régionales
- · Le personnel diplomatique
- · Les lobbyistes et journalistes étrangers
- Les chercheurs et post-doctorants étrangers
- Toute personne désirant s'installer à Bruxelles dans le cadre de ses activités
- Les membres de famille de toutes les personnes précitées

Nos contacts privilégiés

- Les services du personnel de toutes les institutions européennes
- Le service du personnel de l'OTAN
- Le Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes
- Les Cabinets de la Région de Bruxelles-Capitale
- Les services des étrangers et population des 19 communes bruxelloises
- Bruxelles Economie et Emploi

- Les bourgmestres et échevins des 19 communes bruxelloises
- Le Comité Interministériel pour la Politique de Siège
- Le SPF Affaires étrangères
- Le SPF Finances
- L'Office des Etrangers
- Le Syndicat des locataires
- L'Agence régionale du tourisme (visit.brussels)

Notre savoir-faire

- Plus de 25 ans d'expérience au service de la communauté internationale à Bruxelles
- Connaissance globale et approfondie des matières liées aux fonctionnaires européens
- Expertise liée aux Privilèges et Immunités de l'Union européenne
- Contacts privilégiés auprès des administrations belges et des institutions européennes
- Equipe dynamique et plurilingue

Notre équipe plurilingue

2 BUREAUX

- Siège principal: Avenue d'Auderghem 63, 1040 Bruxelles
- Antenne au Parlement européen : ASP Bureau 00H160

3 MEMBRES DE L'EQUIPE

- Amélie BOVY, juriste responsable de la cellule EWD
- Hélène JACUB, assistante au siège principal
- Anaïs JOUZDANI, assistante juriste au Parlement européen

Notre antenne au sein du Parlement européen, entièrement rénovée début 2018, nous positionne comme l'interlocuteur clé pour l'accueil et l'écoute de ses membres : députés, fonctionnaires, assistants parlementaires, contractuels, stagiaires, etc. Cette proximité permet de renforcer les liens entre le CEOI et le Parlement européen (PE).



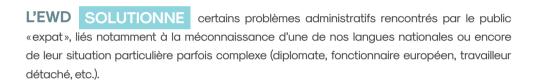
Antenne de l'Expat Welcome Desk au Parlement européen

Méthode



L'EWD INFORME les personnes issues de la communauté internationale, gratuitement et en 3 langues (FR, EN, NL), pour toutes les questions liées à leur installation et leur séjour à Bruxelles. L'EWD donne également des sessions d'information au sein des institutions européennes et organisations internationales, pour divers groupes cibles (stagiaires, conjoints de fonctionnaires). Sa priorité est d'être accessible et à l'écoute de l'ensemble des «expats» vivant à Bruxelles, souvent perdus face à la complexité des démarches administratives et règles en vigueur dans notre pays.

L'EWD CONSEILLE en analysant au cas par cas les dossiers, en donnant des conseils personnalisés et en réalisant ainsi un véritable travail de consultance.







L'EWD ORGANISE tout au long de l'année des séminaires au profit de groupes cibles (fonctionnaires et stagiaires des institutions européennes ou organisations internationales, conjoints de fonctionnaires européens, diplomates, etc.).

L'EWD RASSEMBLE en mettant régulièrement en relation ses contacts privilégiés, lors de réunions de travail sur les différentes problématiques rencontrées par les fonctionnaires européens lors de leur installation et séjour à Bruxelles.

L'EWD SENSIBILISE en relayant aux autorités communales, régionales et fédérales tous les problèmes ou incohérences constatés dans certaines procédures administratives qui touchent les fonctionnaires européens afin d'y apporter une solution.



L'EWD COMMUNIQUE auprès de son public cible via des actions et supports de communication didactiques et fréquents.



L'EWD RENVOIE UNE IMAGE POSITIVE DE BRUXELLES

en assurant un accueil qualitatif et personnalisé de la communauté internationale grandissante à Bruxelles. Une personne ayant reçu l'aide nécessaire et en temps utile durant son séjour à Bruxelles sera un excellent ambassadeur de notre Région à l'étranger.

Dossiers traités en 2020

2.1 Statistiques

Nombre de dossiers de l'EWD par thème, sur une période de deux ans (2019 et 2020):



On constate une légère diminution du nombre de dossiers pour l'année 2020, probablement liée à la fermeture de notre antenne au Parlement européen à partir du mois de mars 2020 suite aux mesures de la Covid-19. En effet, ce bureau au sein du Parlement reçoit quotidiennement des membres du Parlement européen (avec ou sans rendez-vous) pour les aider dans leurs démarches administratives à Bruxelles.

2.2 Témoignages

TOMMI (FINLANDE)



«Un très grand merci d'avoir pris le temps de rencontrer nos nouveaux stagiaires S&D en septembre! Cette rencontre est essentielle pour le bon déroulement de notre semaine d'accueil des stagiaires. Les premiers jours/semaines sont très importants et constituent la base d'un stage réussi - à cet égard, votre contribution a été particulièrement précieuse. Nous nous réjouissons de continuer à coopérer avec vous.»



UNA (CROATIE)

«Je tenais à vous informer que le propriétaire a refusé ma candidature et que l'agence m'a rendu la caution. Je vous remercie beaucoup pour votre soutien, qui m'a permis de mieux comprendre la loi belge concernant les baux locatifs. Dès que les mesures covid-19 seront assouplies, je serais heureuse de pouvoir vous rencontrer pour vous remercier.»





MANUEL (ESPAGNE)

«Je suis stagiaire à la Commission et je viens vivre à Bruxelles en septembre. Je suis originaire de Valence (Espagne). Tout d'abord, je vous remercie beaucoup pour votre page web! Les informations que vous y fournissez sont vraiment utiles et me facilitent la vie pour toutes les démarches administratives à suivre en vue de m'installer à Bruxelles.»

VICTOR (MEXIQUE)

«Depuis mon arrivée à Bruxelles en 2016, l'Expat Welcome Desk a répondu à chacune de mes demandes avec rapidité, bon humeur et surtout des conseils avisés. En tant que citoyen non européen, leurs conseils ont été particulièrement précieux pour mes demandes de permis de travail, rendant le processus plus fluide et facilitant la communication entre toutes les parties concernées. Cela m'a permis de prendre des décisions éclairées et de continuer à m'épanouir professionnellement à Bruxelles. Je ne peux que féliciter l'Expat Welcome Desk pour l'excellent travail que son équipe dévouée et infiniment patiente accomplit chaque jour!»



3.1 Recrutement des citoyens non-UE «résidents habituels» auprès des organisations internationales

Le 15 septembre 2020 une réunion s'est tenue au CIPS en vue d'élaborer une procédure pour permettre aux organisations internationales de recruter, en tant que fonctionnaires internationaux, des citoyens non européens dits «résidents habituels» en Belgique sans devoir introduire de demandes de permis unique. Participaient à cette réunion, la Direction du Protocole, l'Office des étrangers, les Services publics régionaux Emploi au niveau Bruxellois et Wallon ainsi que le CEOI.

En effet, il arrive que les organisations internationales souhaitent recruter des citoyens non européens, qui vivent déjà sur le territoire belge et sont en possession d'un titre de séjour de la commune, souvent lié à un permis unique auprès d'un employeur belge. Ces personnes étant inscrites à la commune depuis plus de 6 mois, ne peuvent dès lors pas bénéficier d'une carte d'identité spéciale qui serait émise par le service Protocole des Affaires étrangères dans le cadre d'un poste auprès d'une organisation internationale. Pour rappel, la Direction du Protocole procède à l'enregistrement des fonctionnaires internationaux des organisations internationales en leur délivrant un titre de séjour spécial pour autant que ceux-ci soient recrutés directement depuis leur pays d'origine.

Selon le SPRB Emploi il ne serait pas évident d'assouplir les nouvelles règles mises en place en 2019 et l'unique solution pour qu'une organisation internationale puisse engager un citoyen non UE dit «résident habituel» serait d'introduire une demande de permis unique. Toutefois une demande de permis unique pour un emploi de fonctionnaire international ne devrait jamais être refusée par le SPRB et le délai de traitement du dossier pourrait se faire rapidement.

La Direction du Protocole se propose de jouer le rôle d'intermédiaire afin d'alléger la tâche des organisations internationales et d'introduire en leur nom les permis uniques pour leurs fonctionnaires concernés. Une procédure particulière sera décrite par la Direction du Protocole à l'ensemble des organisations internationales lorsqu'elle sera finalisée.

3.2 Taxation des bourses des stagiaires des institutions européennes



Durant le mois de juin 2020 quelques stagiaires ont contacté l'Expat Welcome Desk du CEOI suite à un avertissement extrait de rôle reçu de la part du SPF Finances reprenant un montant à devoir (variant de 250€ à 1250€), du fait qu'ils avaient déclaré leur bourse de stage pour les mois passés comme stagiaire au sein d'une institution européenne. Ces stagiaires étaient très surpris car bien qu'ils savaient qu'ils devaient faire état de ces montants dans leur déclaration fiscale en annexant la convention de stage, ils s'attendaient à ne pas être taxés comme cela a toujours été le cas pour leurs prédécesseurs.

Ce problème n'a jamais été soulevé auparavant et le CEOI a dès lors pris contact avec le SPF finances à ce sujet.

Le Service Impôt des Personnes Physiques, a confirmé que la convention de stage implique l'exercice d'un travail rémunéré dans un lien de subordination constitutif d'un contrat de travail et que par conséquent les indemnités octroyées dans le cadre de la bourse Schuman représentent bien des rémunérations imposables au sens de l'article 30, 1°, et 31, alinéa 2, 1°, du code des impôts sur les revenus 1992.

Sur cette base les stagiaires doivent donc actuellement déclarer leur bourse Schuman.

Les Bourses Schuman sont supérieures au revenu minimum taxable suite à un nouveau mécanisme d'application depuis 2018. Il s'agit d'un mécanisme de proratisation inséré à l'article 174/1 du Code des Impôts sur les Revenus de 1992 (CIR 92) par la loi programme du 25 décembre 2017. Le montant de la quotité exemptée d'impôt de base fait désormais l'objet d'un prorata temporis. Le stagiaire doit déclarer depuis combien de mois il est présent en Belgique. N'étant en Belgique que pour quelques mois, il ne peut donc pas bénéficier des +/-7500 € de tranches non taxées qui ne valent que pour une année complète. Ce qui explique que les stagiaires en fonction de leur date d'arrivée peuvent se voir taxer un certain montant.

Ce nouveau procédé n'est applicable que depuis l'année de revenus 2018, c'est la raison pour laquelle la question du régime d'imposition des bourses Schuman accordées aux stagiaires des institutions UE n'avait auparavant pas été soulevée.

3.3 Application du nouveau régime d'allocations familiales bruxellois aux enfants issus de la Communauté internationale

Depuis le 01/01/2020 à Bruxelles, le droit aux prestations familiales est dorénavant accordé sur la base du domicile légal ou de la résidence de l'enfant (article 4 de l'ordonnance du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales). Tout enfant résidant légalement sur le territoire de la Région bruxelloise ouvre donc le droit aux prestations familiales, indépendamment de l'activité professionnelle du parent (comme c'était le cas avant). Dès lors la nouvelle réglementation devrait bénéficier également aux enfants de fonctionnaires et agents de l'Union qui résident à Bruxelles.

La nouvelle réglementation bruxelloise prévoit cependant une règle anti-cumul qui fixe le principe de subsidiarité du droit aux prestations familiales bruxellois par rapport à des droits aux prestations familiales étrangers ou prévus par les statuts d'institutions internationales. Autrement dit, le régime bruxellois versera la différence entre le montant dû prioritairement par un régime étranger ou d'une institution internationale et le montant des allocations familiales bruxelloises (si ce dernier montant est plus élevé). Toutefois, afin de respecter la jurisprudence de la Cour de justice européenne, les montants de prestations familiales fixés par le régime bruxellois sont dus par priorité en cas d'activité professionnelle salariée du parent fonctionnaire européen ou du conjoint de ce parent fonctionnaire européen, en Belgique (voir article 27 de l'ordonnance précitée).



3.4 Les conséquences du Brexit sur l'aspect «droits des citoyens»

Le Royaume-Uni a quitté l'UE le 1er février 2020 après la ratification de l'accord de retrait et est entré dans une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 au cours de laquelle l'accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'UE a été finalisé. Durant cette période de transition le CEOI a été confronté à de nombreuses questions de la part de citoyens britanniques afin de savoir s'ils pourront continuer à résider en Belgique, avec quel type de carte de séjour, s'ils pourront continuer à travailler sans devoir obtenir de permis de travail, si leur famille pourrait encore les rejoindre facilement. Autant de question pour lesquelles des réponses ont pu être obtenues vers le mois de novembre 2020.

Les Britanniques qui résidaient déjà en Belgique avant le 01/01/2021 ne doivent entreprendre aucune démarche. Actuellement, ils disposent encore d'une carte E ou E+. L'Office des étrangers les convoquera afin de leur délivrer un autre permis de séjour, à savoir une carte M. Au plus tard fin 2021, tous les Britanniques résidant en Belgique devraient disposer de ce nouveau document de séjour. Cela signifie également que ces Britanniques peuvent continuer à travailler ici sans demander de permis unique.



Des informations claires et rassurantes ont également été communiquées par le Service du Protocole, Affaires Etrangères, aux fonctionnaires européens titulaires d'une carte d'identité spéciale qui seront protégés par l'accord de retrait. Le droit d'obtenir et de détenir un permis de séjour spécial n'est pas lié à la nationalité des titulaires, mais plutôt à leur fonction ou à leur statut de membre de la famille. Tant qu'une personne est employée par une organisation internationale, un consulat ou une mission diplomatique, cette personne, ainsi que les membres de sa famille, auront droit à un permis de séjour spécial pour la durée de la fonction, que le Royaume-Uni soit ou non membre de l'UE.



Les titulaires de permis de séjour spéciaux peuvent cependant préférer échanger leur carte spéciale et s'inscrire sous le droit commun, en tant que bénéficiaires de l'accord de retrait.

Dès lors les employés d'organisations internationales qui résident en Belgique avec un permis de séjour spécial à la fin de la phase de transition relèveront de l'accord de retrait et pourront s'inscrire auprès de leur commune de résidence en tant que bénéficiaire à tout moment (y compris après la phase de transition) sous certaines conditions.

Les principales conditions sont qu'un bénéficiaire potentiel doit obtenir l'annulation de son permis de séjour spécial avant de s'inscrire en tant que bénéficiaire de l'accord de retrait auprès de la commune, et que cette inscription en tant que bénéficiaire doit avoir lieu dans les trois mois suivant l'annulation du permis de séjour spécial. Il est également important de noter qu'après avoir détenu un permis de séjour spécial de type P ou S pendant cinq ans, les ressortissants britanniques bénéficiaires de l'accord de retrait ont droit à une carte M qui leur accorde la résidence permanente.

Quant aux questions liées à l'obtention de la nationalité belge, elles ont légèrement diminué cette année mais elles continuent de préoccuper les ressortissants britanniques, voyant par ce biais la certitude de maintenir leurs droits en Belgique au niveau du séjour et du travail.



En fonction des demandes qui nous parviennent, l'EWD organise divers séminaires en anglais sur des thèmes précis à l'intention de groupes cibles. Ces séminaires sont animés par des spécialistes auxquels l'EWD fait appel afin de préparer au mieux les sujets abordés. Ils sont habituellement organisés dans les locaux du CEOI, au cœur du quartier européen. Cependant, en raison de la pandémie de la Covid-19, les séminaires ont eu lieu sous forme de webinar afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.



09/09/2020

Webinar «Life in times of Covid-19: measures trainees (Council of the EU) in Brussels need to know»

65 PARTICIPANTS



14/01/2020

«How to navigate and understand the Belgian School System in Brussels»
55 PARTICIPANTS

04/06/2020

Webinar «Filling your Belgian income tax return» 110 PARTICIPANTS

20/10/2020

Webinar « Networking Meetings of Diplomatic Liaison Personnel in Brussels »

24 PARTICIPANTS

27/10/2020

Webinar «Social security consequences of cross border employment in the EU» 61 PARTICIPANTS



Sessions d'information

Tout au long de l'année, l'EWD prend part à des sessions d'information destinées à la communauté internationale et y réalise des présentations interactives personnalisées pour chaque groupe cible. Elles sont généralement composées d'une partie culturelle présentée par visit.brussels et d'une partie administrative présentée par l'EWD. Lors de ces séances, des « welcome packs », contenant notamment notre dépliant « settle down guide », sont distribués par visit.brussels.

Suite à la situation sanitaire, plusieurs évènements ont été annulés durant l'année 2020, comme l'Info Day à la Commission européenne, les Journées Portes Ouvertes des institutions européennes, ainsi que les matinées cafés pour les conjoints des fonctionnaires européens.

Par ailleurs, toutes les sessions d'information ont été organisées à distance afin de respecter les mesures sanitaires, via des plateformes comme Webex ou Microsoft Teams.

Accueil des stagiaires officiels des institutions européennes



Accueil des stagiaires du Conseil de l'UE, 03/02/2020

08/01/2020 et 23/09/2020

Accueil des étudiants de l'University of Kent

23/09/2020

Expat information web fair organisée par The Bulletin et ING



Politique de siège régionale en période de pandémie



En 2020, la coopération entre les institutions européennes et les autorités bruxelloises s'est considérablement renforcée. Le Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales (CEOI) a sans nul doute joué un rôle important à cet égard en exerçant son rôle de liaison entre les administrations et le gouvernement bruxellois et les institutions internationales présentes sur son territoire.

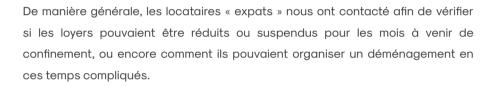
Ainsi, les Secrétaires généraux des institutions européennes et des Ecoles européennes ont reçu à plusieurs reprises des courriers informatifs concernant les mesures covid. En parallèle, le Commissaire Alain Hutchinson a organisé deux réunions entre les Secrétaires généraux du Parlement européen (PE), de la Commission européenne (CE) et du Conseil de l'Union européenne (CUE) et le virologue Yves Van Laethem, porte-parole interfédéral de la lutte contre le coronavirus.

Dans ce contexte, il est également important de souligner la solidarité dont a fait preuve le Parlement européen en mettant à la disposition de ses différentes villes-sièges son infrastructure et ses services, sous-utilisés durant la crise. Par exemple, à Bruxelles le PE a mis à disposition ses chauffeurs pour transporter des médecins et des infirmières durant la nuit ainsi qu'un espace aménagé (dans son bâtiment Square De Meeûs) pour accueillir une centaine de femmes vulnérables. Les restaurants des institutions à Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg ont également préparé quotidiennement deux mille repas qui ont été distribués aux sans-abris par des organisations sociales.



Logements/baux

A partir de la mi-mars 2020, début des mesures de confinement, l'Expat Welcome Desk (EWD) a été sollicité essentiellement pour des questions sur les baux. Certains groupes cibles comme les stagiaires des institutions européennes, se sont retrouvés face à une situation délicate puisque leur stage a été brutalement interrompu et ils souhaitaient rentrer dans leur pays d'origine au plus vite pour rejoindre leur famille. Dans ces circonstances ils désiraient rompre leur bail anticipativement tout en perdant le moins d'argent possible.





Renouvellement des permis unique et permis de séjour

Les ressortissants non européens qui ont obtenu un permis unique l'année passée auprès d'un employeur belge ont également fait appel à nos services pour le renouvellement de leur permis unique. En effet les guichets étant devenu inaccessibles il a fallu quelque temps avant que le SPRB Bruxelles Economie Emploi s'organise et mette en place une solution d'envoi des dossiers par mail via une adresse générale, ce qui s'est d'ailleurs avéré très efficace.

Plusieurs citoyens non UE nous ont aussi contacté concernant la possibilité d'étendre leur visa ou carte de séjour étant bloqués en Belgique, faute d'avion ou d'ouverture des frontières dans leurs pays d'origine. L'Office des étrangers a mis en ligne sur son site une série d'informations en anglais, concernant la procédure à suivre pour la prolongation de visa.

Déplacements/voyages

Nous avons reçu beaucoup de questions liées aux entrées et sorties sur le territoire durant les mesures de confinement. Il s'agissait de personnes résidant en Belgique mais qui, pour des raisons professionnelles devaient voyager. Parfois aussi cela concernait des membres de famille qui souhaitent revenir en Belgique auprès de leurs proches. Les règles n'étaient pas toujours très claires et dès lors souvent sujettes à interprétation, ce qui n'a pas facilité notre tâche. Soulignons néanmoins la bonne communication de la part de la Direction du Protocole, qui par de nombreuses notes verbales publiées sur son site a communiqué envers le Public des



Organisations Internationales. En effet bien que les voyages non essentiels au départ de la Belgique et vers la Belgique étaient interdits, les Conventions de Vienne et accords de siège ont permis d'appliquer des flexibilités en faveur des membres du personnel des missions diplomatiques ou des postes consulaires et des fonctionnaires des organisations internationales.

Testing/quarantaine

Les questions sur le testing et le respect de la quarantaine ont été nombreuses notamment suite aux changements et évolutions constantes de la situation sanitaire. La matière était complexe et les règles changeaient trop souvent pour que les expats puissent les intégrer. C'est pourquoi l'EWD a communiqué régulièrement sur ce sujet auprès de son groupe cible, comme expliqué ci-après dans la partie communication. Les questions d'exemption de quarantaine pour raisons professionnelles ont également préoccupé largement le public du Parlement européen, notamment les nombreux députés européens.





Articles de l'Expat Welcome Desk

L'Expat Welcome Desk a rédigé un grand nombre d'articles sur la thématique de la Covid-19 afin d'informer son public cible en trois langues (NL, FR, ENG). La plupart ont été distribués par le biais de la newsletter « be.expat be.brussels » de visit.brussels ou par mailing HTML à destination de notre base de donnée. De plus, Le CEOI a également entretenu des contacts permanents avec toutes les institutions européennes afin de diffuser le plus largement possible certains de ces articles à leur personnel.



Publications sur le site et les réseaux sociaux

Ces articles ont également été publiés sur notre page Facebook ainsi que sur notre site web. D'ailleurs, une page web "coronanews" a été spécifiquement créée sur le site du CEOI, afin de répertorier à un endroit unique toutes les informations concernant les mesures sanitaires en trois langues. Il convient également de mentionner que la version anglaise de notre page web "coronanews" a été citée comme la source d'information en langue anglaise pour Bruxelles par la COCOM sur son site web coronavirus.brussels.

Monitoring du CEOI

La question est souvent posée de savoir si les expats ont quitté Bruxelles pendant la pandémie. L'impact négatif sur le Quartier européen a en effet été très élevé au cours des neuf premiers mois de la pandémie. Le CEOI s'efforce donc de suivre de près cette situation. Il est évidemment difficile de connaître exactement le nombre d'expats qui ont quitté Bruxelles en 2020 mais il est vrai que certains d'entre eux (surtout les jeunes, les célibataires...) ont remis en question la pertinence de maintenir leur séjour à Bruxelles. Maintenant que le télétravail demeure la norme pour presque toutes les fonctions, une bonne partie de ces travailleurs n'ont plus besoin d'être physiquement présents à Bruxelles. Par ailleurs, il n'y a pas qu'à Bruxelles que les travailleurs étrangers hautement qualifiés sont partis (temporairement). Dans plusieurs grandes villes du monde, on a constaté que certains de leurs expatriés préféraient quitter le pays d'accueil pendant la pandémie pour rentrer dans leur pays d'origine, comme ce fut notamment le cas à Londres, Amsterdam, New York et Singapour. De manière générale, il y a actuellement peu d'indices pour dire que les travailleurs internationaux – et surtout les familles – ont quitté en grand nombre la RBC en raison de la pandémie.

D'autre part, la crise sanitaire a rendu plus difficile l'installation des nouveaux arrivants en Région bruxelloise, car il était nettement plus compliqué d'accomplir les formalités administratives nécessaires et de trouver un logement pendant la pandémie. À un moment donné, tout devait se faire de manière virtuelle. Par ailleurs, les mesures Corona changeaient constamment, rendant les déménagements très difficiles. Heureusement, l'EWD a pu fournir une assistance administrative aux nouveaux arrivants qui s'installaient dans la Région durant la pandémie.







Les débuts de la vaccination pour les agents internationaux



Pour l'organisation de la campagne de vaccination débutant en janvier 2021, le CEOI a participé à une première réunion d'information organisée par le cabinet du Premier Ministre à l'attention des institutions européennes, le 4 décembre 2020. Cette réunion s'est tenue en présence du responsable du Service médical du Parlement européen, du représentant du Commissaire européen Hahn (chargé des questions de siège), du Secrétaire général du Conseil et du Directeur général du Service européen pour l'action extérieure. L'objectif

de la réunion était d'informer les institutions européennes de la stratégie de vaccination belge, une stratégie dynamique et en phase avec les autres États membres de l'UE et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Une fois les vaccins disponibles (début janvier 2021) le but est de les administrer à la population par phases, sur une base volontaire et gratuitement. Lors de cette première réunion de concertation, les institutions européennes ont unanimement souligné qu'elles ne recherchaient aucun traitement préférentiel et qu'elles vaccineraient leur personnel en appliquant le même calendrier de vaccination que celui de la population belge. Les autorités belges et bruxelloises ne disposant pas des données médico-sanitaires relatives au personnel des institutions européennes et internationales, un système devrait être mis en place avec ces dernières afin de les intégrer dans cette vaccination par phases. Les fonctionnaires européens et internationaux ne disposent généralement pas d'un dossier médical électronique (DME), mais sont couverts, ainsi que les membres de leur famille, par le système interne du Régime commun d'Assurance Maladie de l'UE (RCAM). Par conséquent, il n'existe pas de données à l'INAMI permettant d'identifier un fonctionnaire comme un patient à risque.

De ce fait, chaque institution a été invitée à évaluer en interne le nombre de membres du personnel répondant à la définition de "personnes vulnérables" et souffrant de certaines conditions médicales bien précises en vue de la phase 1B (personnes âgées de plus de 65 ans et patients à haut risque), et à mettre ces données à la disposition des autorités belges avant la fin du mois de décembre. Trois institutions européennes ont fait part de leur intention d'organiser des centres de vaccination internes pour leur personnel : le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'UE. Des contacts ont été pris à cet égard avec la COCOM en vue de l'accréditation de ces centres de vaccination en 2021.

Il est apparu à cette occasion que plusieurs problèmes administratifs se posaient encore pour la vaccination des fonctionnaires européens et internationaux, et plus particulièrement pour les titulaires de cartes d'identité spéciales ou protocolaires (SIC). En effet, la vaccination est basée sur le numéro de registre national (NISS), mais les cartes d'identité spéciales ne sont pas dotées d'une puce et ne mentionnent pas le numéro NISS. En outre, de nombreux fonctionnaires européens ignorent qu'ils disposent d'un numéro NISS. Par conséquent, les autorités belges et bruxelloises, en concertation avec les institutions européennes et internationales, devront élaborer en 2021 un système permettant d'intégrer administrativement ces travailleurs dans le dispositif de vaccination belge et de leur donner accès à Vaccinnet.



Il va sans dire que des enseignements seront tirés de cette crise, tant au niveau de la Région bruxelloise que des institutions européennes et des organisations internationales. Sans doute que, désormais, les fonctionnaires européens travailleront davantage à domicile avec davantage de réunions numériques, ce qui aura un impact majeur sur le quartier européen.

Néanmoins, l'ambiance maussade qui régnait dans le quartier européen pendant une grande partie de l'année 2020, semble avoir fait prendre conscience aux bruxellois.es de l'importance que revêtent les institutions européennes pour leur ville. Même si pour beaucoup, ce quartier de bureaux manque d'âme et chacun y reste dans sa bulle.

L'un des principaux défis pour nos décideurs politiques sera donc de faire du quartier européen, durement touché par la crise, un quartier où il fait bon vivre, tant pour les bruxellois.es que pour les citoyens étrangers. En parallèle, les institutions de l'UE devraient pouvoir envisager une plus grande ouverture et accessibilité. Le Parlement européen a d'ailleurs fait œuvre de pionnier à cet égard, en élargissant considérablement son offre au grand public ces dernières années. Le campus du PE est devenu l'une des principales attractions touristiques de Bruxelles, avec le Parlamentarium, la Maison de l'Histoire européenne ainsi que le jardin Wiertz, entièrement rénové en 2020. De plus, la Bibliothèque Solvay, bâtiment emblématique dans le Parc Leopold, va retrouver son affectation de grande bibliothèque européenne, accessible à tous les citoyens. Avec visit.brussels et hub.brussels, le CEOI entend tout mettre en œuvre pour inverser la spirale infernale liée à la crise et relancer l'économie, notamment hôtelière, du quartier.

Conclusion

Nous présentons ce rapport annuel à un moment où, lentement, on peut commencer à regarder vers l'avenir, au terme d'une année extrêmement difficile qui a montré la nécessité de notre rôle de relais, mais aussi souvent ses limites. Nous devrons améliorer les accords existants et en conclure encore d'autres avec les acteurs institutionnels belges, à commencer par le niveau fédéral, si nous voulons développer une politique de siège encore plus performante.

Une politique du siège forte et coordonnée avait déjà été préconisée au niveau belge durant les négociations gouvernementales qui ont conduit à la formation du nouveau gouvernement fédéral en septembre 2020. Dans ce contexte, la Région bruxelloise a insisté sur la définition d'une stratégie en matière de politique de siège pour la capitale de la Belgique et de l'Europe, qui soit soutenue à la fois par les autorités fédérales et les autorités bruxelloises. Une stratégie visant à adopter des positions claires et cohérentes à l'égard des institutions présentes sur notre territoire, mais aussi à défendre d'une seule et même voix le statut international de Bruxelles et les nombreux avantages offerts par la Région en termes d'accueil de nouvelles institutions.

Ce positionnement commun doit être obtenu par une coordination beaucoup plus étroite entre le gouvernement fédéral et la Région, et ce, tant au niveau politique qu'opérationnel. En tant que Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales (CEOI), nous demandons instamment que les premières démarches concrètes en ce sens soient entreprises dès 2021.

En outre, nous devons également poursuivre la réflexion interne sur notre rôle en tant que région hôte, sachant que Bruxelles va devoir faire face à des défis sociétaux majeurs dans les années à venir et que le quartier européen est le plus directement impacté par la pandémie. L'atteinte des objectifs environnementaux et l'utilisation durable des espaces disponibles sont une condition sine qua non de la poursuite du verdissement de notre Région et de son économie. Ce processus aura également une incidence sur les institutions internationales installées sur notre territoire. Nous attendons de ces dernières qu'elles donnent l'exemple et jouent un rôle moteur. Nous attendons des autorités bruxelloises une réglementation cohérente et transparente ainsi qu'une politique qui tienne compte de tous les aspects de l'internationalisation croissante de la Région.

En tant que CEOI, nous envisageons l'avenir avec confiance parce que nous savons que nous pouvons compter sur le soutien de nos décideurs politiques. À cet égard, nous tenons à adresser un mot de remerciement au Ministre-Président et au Secrétaire d'État chargé des Relations européennes et internationales de la RBC pour leur soutien à nos missions et projets. Enfin, nous tenons à remercier aussi notre équipe pour ses efforts incessants au cours d'une année où elle a été particulièrement sollicitée.



Karin IMPENS
Directrice adjointe



Alain HUTCHINSON

Commissaire











#stayhome #staysafe









À l'initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :



Ce rapport est publié par :



Avenue d'Auderghem 63, 1040 Bruxelles T.:+32 (0)2 430 66 00

info@commissioner.brussels - www.commissioner.brussels

Editeur responsable: Alain HUTCHINSON, Avenue d'Auderghem 63, 1040 Bruxelles

Crédits photographiques: @ Agence Kwin (p. 16), @ Angelina Bambina (p. 51), @ Fabrice Debatty Images (pp. 4-6, p. 18, pp. 32-35, p. 55), @ Halfpoint (p. 49), @ Hamza Faki Yesilordek (p.12, p. 23), @ Hurca.com (illustrations), @ jirsak (p. 47), @ JeanLuc (p. 43), @ Konstantin Yugonov (p. 52), @ Lalsstock (p. 8), @ Lena Wurm (p. 46), @ Leonid Andronov (p. 20), @ Raw pixel Ltd (p. 42), @ Union européenne 2020 – Source CE (p. 31), @ Union européenne 2020 – Source PE (p. 24), @ visit.brussels – Eric Danhier (pp. 27-29).

BRUXELLES,VOTRE RÉGION D'ACCUEIL!

Expertise Confiance Internationale aemeenschap Administratieve ondersteunina Lease contracts Nationaliteit Team Ksen Expat Welcome Huurovereenkomst Mission Solidarité Administrations régionales
Belgium **Titre de Sejour**Europese instellingen Médiateur
Politiek Capitale de l'Europe
Perspectives Visas olutions Diplomates **Irity** of contact Meetings European Union Equipe



Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales

Avenue d'Auderghem 63, 1040 Bruxelles

T.: +32 (0)2 430 66 00

info@commissioner.brussels www.commissioner.brussels

f @commissioner.brussels